

Département de l'Aisne

\*\*\*

Arrondissement de

Saint-Quentin

\*\*\*

Canton de Bohain

\*\*\*

Commune de

**SEBONCOURT**

REPUBLIQUE FRANCAISE

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2018**

**Présents** : Monsieur Hugues LEGRAND Président,  
Mesdames Cathy LEMAIRE, Sylvie DUBOIS, Catherine BOINET, Carole TALBOT.  
Messieurs Bernard GLADIEUX, François LEFEVRE, Jacques HENOUX, Jean-Michel BOUCHEZ.

**Absents excusés** : Mmes Valérie DESSENNE, Alice DENOYELLE, Stéphanie DELGEHIER et Messieurs Dominique MINCHEZ, Frédéric BRENOT, Benoît DRUENNE.

**Secrétaire** : Monsieur François LEFEVRE

**Date de convocation** : 5 décembre 2018

---

Le compte rendu de la séance du 10 octobre 2018 est approuvé.

#### **PRESENTATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT EOLIEN « Etaves nord »**

Madame Racine du groupe VALECO présente un projet d'implantation d'un parc éolien, situé principalement au sud du lieu-dit La Garenne en extension de la zone d'étude sur Etaves et Bocquiaux. Ce parc serait constitué de 1 à 3 éoliennes de 3 MW.

Le conseil municipal décide de prendre un temps de réflexion et délibérera lors de la prochaine réunion pour autoriser ou non le groupe Valeco à mener les démarches en vue de la construction de ce projet.

#### **DEMANDES DE SUBVENTION DETR**

Des subventions au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) vont être demandées pour les dossiers suivants :

- Accessibilité des bâtiments communaux dernière tranche (remplacement de deux portes à l'école, à la salle des fêtes et une à la poste ; aménagement d'un sanitaire pour personnes à mobilité réduite à l'école et à la salle des fêtes),
- Aménagement sécuritaire d'un parking et d'un arrêt de bus sur le terrain « Dessenne » à côté de la salle des fêtes.

#### **AIDES ACTION SOCIALE**

Le conseil municipal décide d'attribuer les aides telles que le CCAS les attribuait aux personnes en difficulté domiciliées depuis 3 mois à Seboncourt le jour de la demande :

- une bouteille de gaz,
- un bon de chauffage dans la limite de 300 litres de fuel ou équivalent en autres combustibles une fois par an sur demande de l'assistante sociale et après avoir épuisé toutes les possibilités de prise en charge par d'autres instances,
- 2 bons d'alimentation de 25 € pour une personne seule, 40 € pour un foyer de deux personnes et plus par mois sur demande de l'assistance sociale et après avoir épuisé toutes les possibilités de prise en charge par d'autres instances,

- participation à l'arriéré d'une facture d'électricité, de gaz ou d'eau dans la limite de 150 € une fois par an.

et d'autoriser le Maire à délivrer ces bons en cas de nécessité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **COMMISSION AFFAIRES SOCIALES**

Le Maire rappelle que par délibération du 10 octobre 2018, le conseil municipal a créé une commission « affaires sociales » pour préparer les actions qui seront présentées au conseil municipal (voyages des aînés, repas de fin d'année ou toute autre action sociale ...) composée des anciens membres du CCAS.

La préfecture demande de retirer cette délibération, seuls les conseillers municipaux pouvant siéger dans ces commissions.

Le conseil municipal décide donc la création d'un comité consultatif qui comprendrait les membres du CCAS.

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGET 2018**

La décision modificative au budget 2018 est votée comme suit :

#### **INVESTISSEMENT DEPENSES 9 170 €**

Chap 21 Immob. Corp.	9 155 €
Chap 27 Immob. financières	15 €

#### **INVESTISSEMENT RECETTES 9 170 €**

Chap 13 Subventions	5 300 €
Chap 040 opérations d'ordre	3 870 €

#### **FONCTIONNEMENT DEPENSES 3 870 €**

C/042 opérations d'ordre	3 870 €
--------------------------	---------

#### **FONCTIONNEMENT RECETTES 3 870 €**

C/70 produits des services	3 870 €
----------------------------	---------

### **AUTORISATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018 au chapitre 21 hors opérations.

### **BONS CONCOURS MAISONS ILLUMINEES**

Les prix du concours 2018 « maisons illuminées » seront attribués sous forme de bons d'achat à prendre chez les commerçants de Seboncourt aux participants classés dans les catégories suivantes :

- catégorie 4 étoiles : un bon de 55 € par lauréat
- catégorie 3 étoiles : un bon de 40 € par lauréat
- catégorie 2 étoiles : un bon de 25 € par lauréat
- catégorie 1 étoile : un bon de 16 € par lauréat

## AMORTISSEMENT

Le conseil municipal décide d'amortir sur une durée de un an l'étude pour la création d'un espace pluridisciplinaire d'un montant de 5 364 € et celle pour l'extension de la salle des fêtes d'un montant de 3 870 €.

## AFFAIRES DIVERSES

- Le Maire informe que le modèle de mât d'éclairage public détérioré sur la place du Riez n'existe plus et ne sera donc pas remplacé, vu que son absence ne nuit pas à l'éclairage de la place.
- Monsieur Jean-Michel BOUCHEZ demande que les tampons de certaines bouches d'égout rue Chantraine soient remplacés, afin de pallier au bruit lors du passage des voitures.

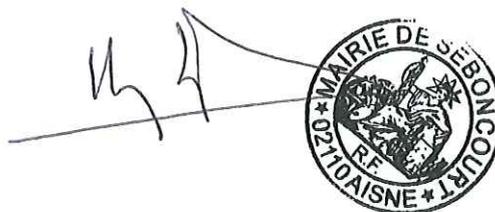
La séance est levée à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance,



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
Hugues LEGRAND



The seal is circular with the text "MAIRIE DE SERONCOURT-SUR-MEUSE" around the perimeter. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner, with a crown above.

